l'Édito du maire

Madame, Monsieur,

Nous entrons dans le dernier tiers du mois de janvier et c'est avec plaisir que je m'adresse à vous.

A cette date, nous étions habituellement conviés aux vœux de notre commune par Robert Christiaens.

Faute de ne pouvoir, en 2021, reprendre à mon compte l'envoi de cette invitation, je profite du cadre de ce compte-rendu de conseil municipal, pour vous faire part de ce que je pourrai vous dire depuis la tribune de la salle socio-culturelle, accompagné des membres de notre conseil municipal ; vous savez toutes et tous, pourquoi il ne peut en être ainsi cette année.

Tout d'abord, avec tous les membres du conseil municipal, ainsi que les collaboratrices et collaborateurs de notre commune, nous vous souhaitons une très bonne année 2021. Si habituellement, cela va sans dire de se souhaiter la santé, cela va encore mieux, cette année, en se le disant. C'est vraiment là l'essence de ce que je vous souhaite. Que la providence vous accompagne le plus possible. Et dans vos comportements, faîtes tout pour ne pas attirer la fatalité, ou le moins souvent possible. Plus vous respecterez, en votre âme et conscience, les interdits qui nous sont signifiés, et moins votre destin risquera de basculer ; vous le savez bien, il n'existe aucune certitude face à cet invisible ennemi.

Mais aujourd'hui, nous disposons d'un véritable moyen pour réduire la part d'incertitude : la vaccination nous offre une nouvelle perspective. Au risque de choquer l'une ou l'autre d'entre vous, j'affirme qu'il faut aller vite et que cet acte médical doit concerner chacune et chacun d'entre nous. La vitesse est la meilleure arme pour ne pas se laisser déborder par des formes mutantes du virus qui resteraient pathogènes tout en n'étant plus sensibles aux anticorps que nous fabriquerions grâce à la vaccination. Et il faut que tout le monde se vaccine car il est illusoire d'espérer que l'immunité collective se mette en place avec seulement une moitié d'entre nous qui se serait laissée convaincre. Aujourd'hui, les craintes sur les effets secondaires sont largement levées grâce aux retours en provenance des autres pays. Quant à l'efficacité et à la pérennité du vaccin, nous n'avons jamais été aussi proches d'en connaître précisément les valeurs. Pour la vitesse du programme, nous pouvons clairement constater une montée en charge qui, je l'espère, n'a pas encore atteint son plateau. Pour le caractère universel de la vaccination, cela passe d'une part par votre volonté de vous protéger, mais aussi par la disponibilité en vaccins. La CAB (Communauté d'Agglomération du Beauvaisis) veut mettre en place une logistique performante au service de ce programme. Le rythme apparent ne pourra dépasser la vitesse de fourniture des doses par les laboratoires. Celle-ci sera aussi fonction du pouvoir de persuasion des acheteurs qui officient pour le compte de la France.

J'ai le devoir de chercher à vous convaincre. La CAB a pour sa part le devoir de construire une solution efficace, au nom des communes qui la composent. La

disponibilité des vaccins est malheureusement une problématique qui nous échappe.

Notre conseil municipal a vu l'adoption des premières délibérations de l'année. Il a en particulier été adopté le refus d'implantation d'une antenne relais à proximité du collège. Il peut paraitre incongru que les utilisateurs de la 4G+ que nous sommes, s'opposent à l'élévation d'une structure indispensable au bon fonctionnement de ce réseau qui nous tient en addiction. Mais je veux ici rappeler qu'il existe déjà un mât placé en haut du cimetière. Le passé récent a prouvé que cet emplacement est pertinent au regard de l'efficience du réseau de l'opérateur qui l'a installé. Or, grâce à l'opiniâtreté de Robert Christiaens, il a été établi que cette élévation serait en mesure de porter plusieurs antennes relais. Mon prédécesseur a su anticiper, et c'est à nous qu'il revient de mettre à profit en toute logique, ce coup d'avance qu'il nous a donné.

Enfin, je voudrais vous rappeler ou vous apprendre que l'agence nationale de cohésion des territoires a annoncé en décembre le programme « Petites villes de demain ». N'allez pas y voir le fruit d'un long combat conduit par votre serviteur. C'est surtout le résultat de la ténacité de Mme Caroline Cayeux, présidente de la communauté d'agglomération de Beauvaisis. Le groupe que nous composons dans l'Oise comporte treize communes, dont Bresles et Lachapelle aux Pots pour les plus proches. En ce début de mandature, l'intégration d'Auneuil à cette opération sonne pour nous comme une opportunité d'accélérer et d'aller plus loin dans la mise en place des actions de notre programme. Cet accompagnement s'est déjà concrétisé en quelques jours pour avancer sur la valorisation du patrimoine communal composé de la Maison Boulenger, de la Maison de direction et du Magasin d'expédition, ces deux derniers étant situés près de l'ancienne fabrique de carreaux. Auneuil va participer à un concours européen d'architecture. C'est une belle aventure que nous ne manquerons pas de partager avec vous.

Pour conclure et me tourner une dernière fois vers vous, je veux surtout vous redire que je sais que le port du masque est pénible. Que j'ai la chance d'avoir des moments où je suis seul et au cours desquels je peux l'enlever, ce qui n'est pas le cas de tout le monde. Malgré tout, on n'a rien trouvé de mieux pour allonger les distances entre nous. Alors en 2021, pour vous et pour ceux qui vous aiment, soyez prudents.

Hans DEKKERS,
Maire d'Auneuil

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 18 janvier 2021

L'an deux mil vingt et un et le dix-huit janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hans DEKKERS, Maire d'AUNEUIL.

Présents **:** Mesdames CARMINATI, DELACOUR, DEMARY, KABILE, LE GALL, LEUCAT, SOREL, TYLLEMAN, VERGALLI et VICTOIRE.
Messieurs BOUCHAUD, CARMINATI, DEKKERS, DESCAMPEAUX, DUDA, GLODT, NORNG, POULIZAC, MULLER, PIGNY, ROZÉ et VAIN.

Absents excusés : Mmes DELIGNIÈRES, SIAB et SURIRAY. MM.CHARBOIS et LOUIS.

Pouvoirs : Mme SIAB avait donné pouvoir à M. DEKKERS.
Mme SURIRAY avait donné pouvoir à Mme KABILE.
M. LOUIS avait donné pouvoir à M. MULLER.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Honorine SOREL est nommée secrétaire de séance.

INTERCOMMUNALITE

DELIBERATION N°01 / 2021 : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS : PROGRAMMATION DES TRAVAUX D'EAUX PLUVIALES 2020

Lors de la séance du conseil communautaire du 16 octobre 2020, la communauté d'agglomération du Beauvaisis a approuvé le programme d'investissement en matière d'eaux pluviales urbaines pour l'année 2020.
Les études et travaux liés à ce programme pluvial sont financés à hauteur de 50 % du montant des dépenses H.T. par les communes concernées par l'opération. 25 % du coût global est à verser avant le démarrage des travaux. Le solde (25 % des dépenses restantes) sera versé après établissement du décompte général et définitif (DGD) des opérations, suivant les dépenses réelles, et dans la limite de l'estimation prévisionnelle.

Dans le cadre de ce programme, deux opérations ont été retenues sur la commune d'Auneuil, dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

Le détail de ces deux opérations est repris dans le tableau ci-après :

Libellé de l'opération	Montant des travaux € TTC	Montant à la charge de la CAB €	Montant à la charge de la commune €
Rue de l'Etang - hameau de Troussures	7 866,26	4 588,65	3 277,61
Etude de protection contre les inondations - hameau de Sinancourt	61 632,00	35 952,00	25 680,00

Une demande de subvention va être faite par la communauté d'agglomération du Beauvaisis auprès de l'agence de l'eau Seine-Normandie pour l'étude de protection contre les inondations du hameau de Sinancourt. Si une suite favorable devait être donnée à cette demande, le montant à la charge de la commune serait réduit de la moitié du montant de la subvention accordée à la CAB.
Au vu des éléments énoncés ci-dessus, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

Article 1er : d'approuver le plan de financement et le lancement de ces deux opérations d'assainissement pluvial ;

Article 2 : de procéder aux paiements des titres de recettes qui seront présentés par la communauté d'agglomération du Beauvaisis selon les modalités définies ci-dessus.

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Pour	Contre	Abst.
25	0	0

DELIBERATION N°02 / 2021 : SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE (SE60) : SIGNATURE D'UNE CONVENTION RELATIVE AU SUIVI DES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES ET DES PROGRAMMES D'ACTIONS ASSOCIES SUR LE PATRIMOINE COMMUNAL

Dans le cadre de la compétence optionnelle « Maîtrise de la demande en énergie et Energies Renouvelables », à laquelle la commune d'Auneuil adhère depuis le 26 septembre 2017, le SE60 propose d'accompagner les communes dans la réalisation de leurs projets énergétiques. Cet accompagnement s'est caractérisé dans un premier temps par des études préalables prises en charge par le SE60 et ayant permis à la commune d'identifier et de prioriser des opportunités de travaux.
Suite à la réalisation de ces diagnostics préalables, Monsieur le Maire propose de signer une convention avec le SE60 afin que la commune soit accompagnée dans le suivi des consommations énergétiques et des programmes d'actions associés sur le patrimoine communal.

Dans le cadre de cette convention, le Syndicat réalisera notamment pour le compte de la commune le suivi annuel des consommations d'énergie du patrimoine et présentera un rapport annuel de bilan des consommations, incluant un ensemble des préconisations actualisées pour réaliser des économies financières et/ou d'énergie, ainsi que pour optimiser la gestion de l'énergie.
A la demande de la commune et en lien avec ses projets énergétiques, le Syndicat accompagnera la commune sur des missions complémentaires de diagnostics et de conseils techniques.
Monsieur le Maire présente les modalités d'intervention du SE60 (cf. convention cadre jointe relative au suivi des consommations énergétiques et des programmes d'actions associés sur le patrimoine communal).
La contribution aux frais de fonctionnement du Syndicat est fixée selon le barème suivant, fonction du nombre d'habitants et arrondi à la centaine d'euros comme suit :

	Collectivités				
	A	B1	B2	C	EPCI
Montant plancher (€/an)	500 €/an				
Contribution de la collectivité	1,50 €/hab	1 €/hab	0,50 €/hab		1 €/hab
Montant plafond (€/an)	5 000 €/an				

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

Article 1 : valide le projet de convention ;

Article 2 : s'engage à respecter les conditions fixées dans la convention cadre ci-annexée ;

Article 3 : autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour	Contre	Abst.
25	0	0

URBANISME

DELIBERATION N°03 / 2021 : EXERCICE DU DROIT DE PREFERENCE PARCELLE BOISEE V 71

Considérant que l'article L331-24 du Code forestier ouvre un droit de préférence aux communes sur le territoire desquelles il est envisagé de vendre une propriété classée au cadastre en nature de bois et forêt et d'une superficie totale inférieure à quatre hectares ;

Considérant que Maître DUTHION (Office notarial à Beauvais) a adressé à la Commune d'Auneuil, un courrier daté du 27 novembre 2020, une notification au titre de l'article L331-24 du Code forestier, dans le cadre de la vente d'un bien situé à Auneuil, lieudit le Bois du Mont d'Amont d'une superficie de 2 070 m^2 cadastré parcelle V n°71 ;

Considérant que la cession porte sur un prix de 500 € payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique de vente, avec transfert de propriété et entrée en jouissance au jour de l'acte ;

Considérant que ce terrain se situe, d'une part, en zone N (Naturelle) du Plan Local d'Urbanisme en vigueur, d'autre part en zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) type I et type II de la Cuesta du Pays de Bray, et également en en zone Natura 2000 (ZSC Cuesta du Bray) ;

Considérant qu'il convient de regrouper les parcelles, de protéger l'environnement et les paysages ;

Considérant qu'il est opportun à ce titre d'assurer la préservation de ce foncier en nature de bois et forêt, et ainsi de poursuivre les enjeux caractérisant ce site au titre des réglementations applicables, par exercice du droit de préférence ouvert par l'article L331-24 du Code forestier sur l'objet de la vente, au prix et conditions de celle-ci.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

Article 1er : décide d'exercer le droit de préférence ouvert par l'article L331-24 du Code forestier pour la vente notifiée par Maître DUTHION, le 27 novembre 2020, portant sur la vente d'un bien situé à Auneuil, lieudit le Bois du Mont d'Amont, d'une superficie de 2 070 m^2, cadastré parcelle V 71, au prix de 500 € payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique de vente, avec transfert de propriété et entrée en jouissance au jour de l'acte ;

Article 2 : autorise Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant légal, à procéder à l'acquisition du bien précité et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour	Contre	Abst.
25	0	0

DELIBERATION N°04 / 2021 : IMPLANTATION ANTENNE RELAIS FREE

Entendu Monsieur le Maire,
Vu le projet déposé par FREE MOBILE,

Considérant que Free Mobile projette l'installation d'une antenne relais émettant sur les bandes de fréquences 700/900/1800/2100/2600 pour contribuer à la couverture de la commune en 3G, 4G et SG (DSS).

Considérant que ce projet consiste à installer un pylône type treillis de 24m sur un terrain situé lieu-dit « SOUS L'HERMITAGE » : 491 rue des Aulnes à Auneuil.
Considérant qu'une antenne ORANGE existe déjà sur le territoire ;
Considérant que des éléments radio peuvent être rajoutés sur l'antenne ORANGE,
Considérant qu'un projet de lotissement est existant sur la parcelle voisine, ainsi qu'une caserne de gendarmerie et ses quinze logements,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Article 1er : s'oppose à l'implantation d'une antenne relais FREE au lieudit « sous l'Hermitage », 491, rue des Aulnes.

Article 2 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Pour	Contre	Abst.
25	0	0

AFFAIRES FINANCIERES

DELIBERATION N°05 / 2021 : OUVERTURE DE CREDITS BUDGETAIRES

Entendu Monsieur le Maire,
Considérant que le copieur de l'école élémentaire totalise plus de 922 000 copies et celui de l'école maternelle 240 000 copies,
Considérant que les contrats de maintenance desdits copieurs sont arrivés à échéance et ne peuvent être renouvelés,
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'acquisition d'un nouveau copieur pour les écoles avant le vote du budget primitif 2021,
Vu la délibération n°03/2021 portant exercice du droit de préférence,
Considérant que l'acquisition du bien doit intervenir pour le 16 février 2021 au plus tard,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Article 1er : autorise l'ouverture de crédits suivante :

- **en investissement, à l'article 2183 « acquisition de matériel de bureau et informatique » à hauteur de 9 000.00 €,**
- **en investissement, à l'article 2117 « acquisition de bois et forêts » à hauteur de 1 500.00 €.**

Article 2 : Ces crédits seront automatiquement repris au budget primitif 2021.

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Pour	Contre	Abst.
25	0	0

ADMINISTRATION GENERALE

DELIBERATION N°06 / 2021 : CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A LA CREATION ET AU FONCTIONNEMENT D'UNE BIBLIOTHEQUE DU RESEAU DE LA MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE DE L'OISE

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire qui indique aux membres présents qu'il y a lieu de renouveler la convention avec la Médiathèque Départementale de l'Oise (MDO), la précédente convention ayant été signée en 2017 ;
Vu la convention proposée par la MDO relative à la création et au fonctionnement d'une bibliothèque du réseau de la MDO ;
Considérant que ladite convention a pour objet de définir les modalités du partenariat entre le Département et la Commune concernant l'ouverture, le fonctionnement et le développement de la bibliothèque ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Article 1er : accepte les termes de la convention visée ci-dessus ;

Article 2 : autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ;

Article 3 : charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Pour	Contre	Abst.
25	0	0

DELIBERATION N°07 / 2021 : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Entendu Monsieur le Maire,
Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour les modalités de fonctionnement de la bibliothèque municipale.
Considérant que le dernier règlement a été adopté le 9 février 2009, et qu'il convient de le mettre à jour,
Vu le projet de règlement intérieur proposé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Article 1er : adopte le nouveau règlement intérieur de la bibliothèque municipale.

Article 2 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Pour	Contre	Abst.
25	0	0

DELIBERATION N°08 / 2021 : CHARTE MONALISA

Entendu Monsieur le Maire,

Le rapport MONALISA remis le 12 juillet 2013 à la ministre déléguée aux personnes âgées et à l'autonomie rend compte d'une volonté interpartenariale et interassociative de faire cause commune de manière durable autour de la lutte contre la solitude des personnes âgées. Il formalise des préconisations élaborées et portées par tous qui fondent la MObilisation NAtionale contre L'ISolement des Agés (MONALISA).

Afin de s'engager dans cette mobilisation citoyenne, il est proposé d'adhérer à la charte MONALISA,

Vu la charte MONALISA,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Article 1er : adopte la charte MONALISA.

Article 2 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Pour	Contre	Abst.
24	0	1

DELIBERATION N°09 / 2021 : CONVENTION D'ADHESION A L'ASSOCIATION CINE RURAL 60

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire qui indique aux membres présents qu'il y a lieu de renouveler l'adhésion à l'association CINÉ RURAL 60 pour l'année 2021;

Vu la convention d'adhésion proposée par CINÉ RURAL 60 ;

Considérant que ladite convention a pour objet de définir les modalités du partenariat entre l'association et la Commune ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Article 1er : accepte les termes de la convention visée ci-dessus ;

Article 2 : autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ;

Article 3 : charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Pour	Contre	Abst.
25	0	0

****

COMMUNIQUÉS DE M. LE MAIRE

VACCINATION

Engagés avec la communauté d'agglomération du Beauvaisis, Nathalie KABILE a participé le 14 janvier au soir à une visioconférence qui avait pour objet la mise en œuvre de la vaccination dans l'Oise. Cette visioconférence était organisée par la préfecture. Nous nous sommes positionnés pour être centre de vaccinations, tout comme Beauvais, La Chapelle aux Pots, Chaumont en Vexin ou encore Saint Aubin en Bray.

Pour les personnes de plus de 75 ans et les personnes vulnérables à très haut risque face à la COVID-19, qui souhaitent se faire vacciner, il convient de prendre rendez-vous par l'un des moyens suivants :

Par téléphone :

- 03 92 04 34 71 (plateforme)
- 03 44 11 25 00 (centre hospitalier de Beauvais)

Sur Internet :

- DOCTOLIB : https://www.doctolib.fr/
- KELDOC : https://www.keldoc.com/vaccination-covid-19/france-revel
- MAIIA : https://www.maiia.com/

Nous avons pris contact avec le Dr SPINDLER qui se propose d'être médecin vaccinateur. Mesdames LOTHE et BUTTEUX, infirmières DE, se sont également proposées. Nous tenons à leur adresser nos chaleureux remerciements et les assurer de notre profonde reconnaissance.

Enfin, pour les personnes ne disposant pas d'Internet, nous étudions la mise en place d'un service en Mairie pour aider les personnes à s'inscrire pour se faire vacciner.

PETITES VILLES DE DEMAIN

Le Gouvernement a fait de la revitalisation des centres villes et des centres-bourgs une priorité de son action en matière de cohésion des territoires. Après « action cœur de ville », qui concerne la revitalisation des villes moyennes, la ministre de la cohésion des territoires a étendu l'offre de services proposée par l'Etat à davantage de communes.

« Petites villes de demain » cible des collectivités de moins de 20 000 habitants, qui rayonnent et exercent pour tout le territoire qui les entoure, des fonctions essentielles de centralité : accès aux services, aux commerces, à la santé, activités économiques, culturelles… etc.

Notre commune a été retenue pour faire partie des « petites villes de demain ». Ce programme donne davantage de moyens pour concrétiser nos projets. Nous serons notamment accompagnés dans notre projet de revitalisation en matière d'amélioration de l'habitat et du cadre de vie, de valorisation des qualités architecturales et patrimoniales… etc.
Il nous appartient de définir notre projet de territoire. Une offre spécifique d'accompagnement est prévue par l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) pilote du programme « Petites villes de demain ».

PROGRAMME EUROPAN

Nous avons le plaisir de vous annoncer que nous nous sommes inscrits au concours EUROPAN.

La participation d'AUNEUIL au concours EUROPAN est soutenue par le programme PETITES VILLES DE DEMAIN pour lequel nous avons été retenus.

Europan est un concours d'idées d'architecture et d'urbanisme se déroulant tous les deux ans simultanément dans une vingtaine de pays européens, sur un thème et un règlement communs. Dans chaque pays des sites sont proposés par des collectivités territoriales et leurs partenaires. Ce concours est suivi de réalisation in-situ pour les équipes sélectionnées.

Le concours Europan a été créé en France il y a 30 ans, en associant des pays européens, pour mettre en place à la fois une réflexion partagée entre acteurs de la ville européenne à propos des grandes transformations de société et changements des modes de vie dans les territoires de toutes échelles, et permettre l'accès à la commande des jeunes professionnels, en prêtant attention à leur vision et idées de prospective. L'Association Europan France est l'opérateur du concours, qui est également porté par un Groupement d'Intérêt Public, (GIP EPAU) organisme interministériel ou figure le ministère de la Culture, le ministère de la Cohésion des territoires, le PUCA, la Cité de l'architecture et du patrimoine, l'association Europan France. C'est ainsi que nous sommes en lien avec les programmes de l'état, tels que Actions Cœurs de Ville, Petites Villes de Demain, Écoquartiers, Zéro Artificialisation Nette, également une réflexion en cours sur l'amélioration de la qualité du logement.

À chaque session, un thème est proposé à l'échelle de l'Europe, et pour la 16° session, 2021/2022, c'est celui de VILLES VIVANTES.

Nous avons rencontré vendredi dernier la secrétaire générale de l'Association Europan France ainsi qu'une architecte qui réalisera l'expertise du site pour Europan.

Le calendrier est le suivant :

- 5 avril 2021 : dépôt du dossier de site pour permettre aux architectes de concourir.
- Septembre 2021 : dépôt des projets par les architectes.
- Décembre 2021 : résultats du concours.

SITE DE MÉTHANISATION

Qu'est-ce que la méthanisation ?

Cela consiste à utiliser les déjections animales mêlées à des cultures intermédiaires (avoine, orge, etc.), des résidus céréaliers et à les mélanger dans un digesteur, aussi appelé *« méthaniseur »*. La méthanisation utilise un processus biologique naturel. En l'absence d'oxygène et sous l'effet de la chaleur (38°C), des bactéries transforment la matière organique en méthane, appelé le biogaz, et en un résidu, appelé le digestat.
Le biogaz est envoyé dans le réseau. Le digestat est ensuite épandu sur les terres en guise d'engrais.
Il ne suffit pas d'injecter des déjections pour que le digesteur fonctionne. Il lui faut aussi des cultures intermédiaires, c'est-à-dire qui ne poussent pas jusqu'à leur maturité. Coupées en pleine fleur de l'âge et injectées dans le digesteur, leur forte teneur en sucre et en carbone en fait un ingrédient nécessaire à la méthanisation.
Si le méthaniseur consomme moins de 100 tonnes de matières par jour, un enregistrement auprès de la préfecture suffit, ce qui est le cas pour le présent projet. Au-delà, le régime de l'autorisation implique une enquête publique d'un mois pour recueillir l'avis du public.

Utiliser les déchets pour produire de l'énergie est un procédé mature mais encore assez peu développé en France, contrairement à nos voisins européens (Italie, Danemark, Allemagne...), qui comptent chacun plusieurs milliers d'unités de méthanisation en fonctionnement.

Le projet BIOGAZ 60 du Pays de Bray

Le projet « Biogaz 60 du Pays de Bray » est porté par la coopérative agricole UCAC et 18 agriculteurs du territoire, tous actionnaires.
Le site retenu, route de Friancourt, est éloigné des habitations et se situe à plus de 1.6 km du centre d'Auneuil. Plus de 3 600 hectares seront utilisés pour la production de couverts énergétiques et le plan d'épandage. L'ensemble des associés au projet se trouvent dans un rayon de 20 km pour l'approvisionnement et le plan d'épandage.
Le choix du terrain a été dicté par la proximité d'un axe important de circulation (RD2), rendant aisé les flux de matières (3 camions/jour) et du réseau GRDF. De plus, la topographie du terrain permet un terrassement limité et facilite l'insertion paysagère. Ce terrain est également éloigné des zones à enjeux « eau ».

Pour créer une harmonie visuelle et gêner le moins possible les riverains, les porteurs du projet ont choisi des teintes de matériaux adaptées aux milieux environnants, l'enfouissement partiel des cuves de stockage et des digesteurs et l'implantation de haies autour du site.

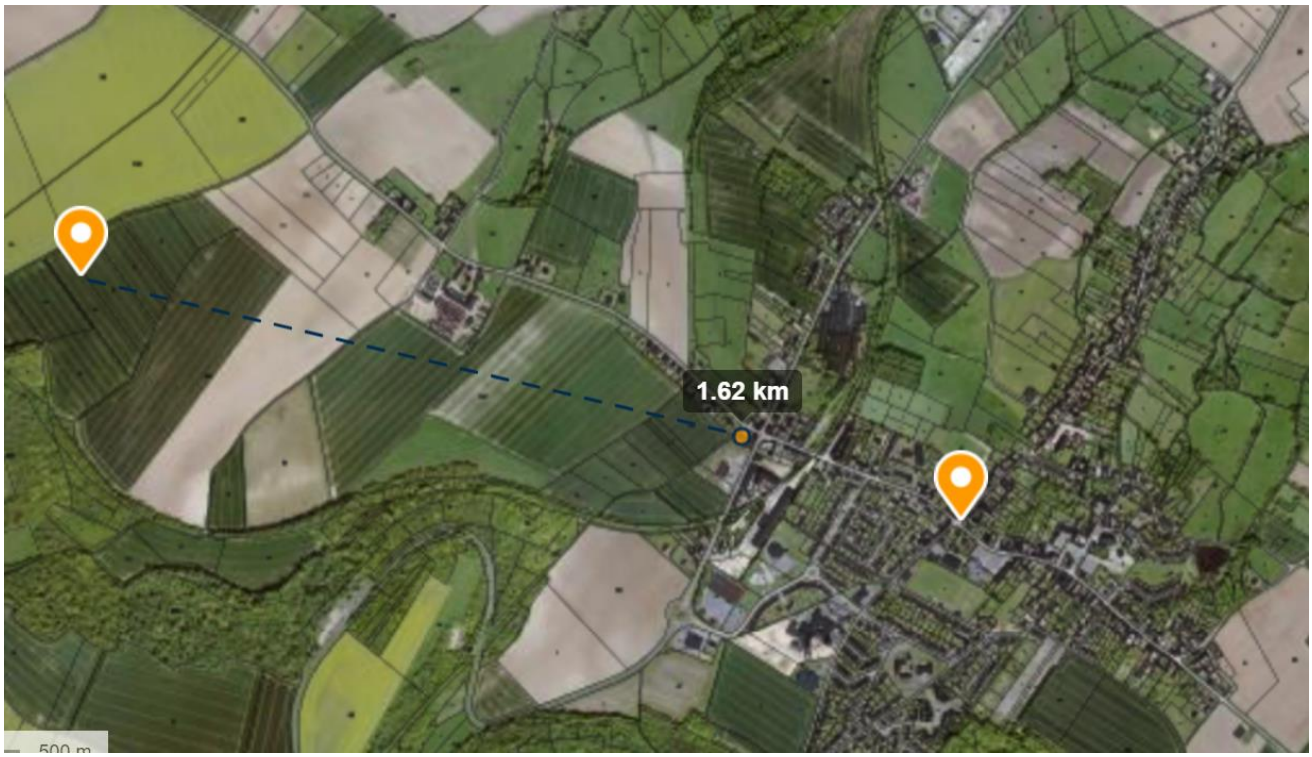

La séance est levée à 21h15.

- INFORMATIONS DIVERSES -

RECENSEMENT MILITAIRE

Tout jeune doit se faire recenser <u>dès l'âge de 16 ans</u> (cette formalité doit être personnelle) ; tout jeune n'ayant pas satisfait à ce recensement militaire se verra refuser toute inscription dans une grande école (commerce, ingénieurs…), à tous les concours d'Etat (fonction publique) et au permis de conduire.

Les **jeunes gens** (garçons et filles) **nés** au cours des mois de **janvier, février, mars 2005** (1ère période 2021) doivent se présenter en Mairie afin de se faire recenser, au plus tard le 31 mars 2021.

Se munir du <u>livret de famille</u>, d'un <u>justificatif de domicile</u> et de <u>sa carte d'identité</u>.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Les prochaines permanences CCAS auront lieu en Mairie, les **mercredis** de 9h00 à 11h00 :

- 03 février 2021
- 17 février 2021

DON DU SANG

La prochaine collecte aura lieu à la salle socioculturelle de 14h30 à 19h00 le :

- **Mardi 02 mars 2021**

La collecte de sang organisée le 5 janvier 2021 a permis d'accueillir 83 généreux donneurs.

BIBLIOTHÈQUE

Le **bilan des animations 2020** est en ligne ! N'hésitez pas à y jeter un œil en un clic

http://bibauneuil60.eklablog.com

La bibliothèque est ouverte aux horaires habituels en libre circulation. Les gestes barrières sont toujours de rigueur : masque dès 6 ans, gel hydro alcoolique à l'entrée, quarantaine de 4 jours pour les ouvrages en retour. Toutes les animations sont, pour le moment, suspendues.

Actualités Bibliothèque d'Auneuil

Collecte de livres

A partir du **12 janvier** sera organisée en bibliothèque, une **grande collecte de livres** pour permettre à l'Association **« Aux oubliées »** d'offrir ces ouvrages à des femmes détenues.

Cette idée de collecte, au sein de la bibliothèque d'Auneuil, s'inscrit dans le cadre de la **prochaine journée internationale des droits des femmes** autour d'un projet **de lectures à voix haute** et la **projection d'un film documentaire.** Les lectures seront choisies et piochées au cœur des écrits de femmes ou bien selon des textes en hommage à celles-ci. Le film documentaire donnera la parole à plus de 2 000 d'entre elles à travers 50 pays sur des thèmes aussi variés que la maternité, l'éducation, le mariage, l'indépendance financière, les violences…

Lectures et projection donneront lieu à un échange, un débat autour des femmes et des injustices qu'elles subissent encore à travers le monde. Un large choix bibliographique et cinématographique sera mis à disposition des usagers durant la **semaine du 9 au 13 mars.**

Ces animations restent à confirmer et sous réserve des annonces gouvernementales en vigueur pour les prochains mois.

Quel livre offriez-vous à une femme en prison ?

La réponse n'est pas si simple. Sans doute que pour y répondre, nous sommes obligés, ne serait-ce qu'un instant, de se mettre à la place de ces femmes, imaginant ce qu'elles aimeraient lire ou ce que nous désirerions lire si nous étions à leur place.

Cette **initiative culturelle, féministe, poétique et solidaire** a été lancée en Espagne puis en France et bientôt en Suisse et en Italie. En mars dernier, la 1ère distribution en France a permis de collecter 400 ouvrages qui ont été acheminés aux quartiers des femmes de la prison de Fleury Mérogis.

Pourquoi des livres ?

Les livres sont un baume, une fenêtre ouverte, une main tendue… quand ils ne divertissent pas, ils permettent d'apprendre, de s'ouvrir, de rêver, de se cultiver, donne parfois des clés pour se construire un demain.

Pourquoi une dédicace ?

Le mot que vous écrirez sur la première page de ce livre est le point central de cette initiative et son geste fondamental. Personnalisé, en choisissant les mots qui sont les vôtres, il prend toute sa valeur. Pensez à signer votre message sans autre coordonnée personnelle.

Quel type de livre ?

- des romans de tous les genres en langue française mais aussi dans d'autres langues. L'association aimerait des ouvrages en français mais aussi en espagnol, en portugais…
- des biographies, de la poésie…
- des livres créatifs leur permettant de s'initier ou développer un savoir-faire.

Sur quelle période ?

La collecte débute ce 12 janvier et jusqu'au 12 juin 2021

COVID-19 > Masques jetables

Nous faisons appel à votre civisme en vous demandant de jeter vos masques usagés à la poubelle **et non sur la voie publique**. Merci

TÉLÉTHON

Résultat du Téléthon 2020 :

Début décembre, nous avons pu réaliser deux ventes au profit du Téléthon mise en place grâce à l'association *Auneuil au Grand Cœur* qui a permis de faire un don de 1.000 euros au Téléthon.
De son côté, la boulangerie *Aux saveurs des délices* a vendu des viennoiseries tout au long du week-end : résultats de cette opération 700 euros versés à l'AFM.
Durant l'année, l'*association de football d'Auneuil* avait réalisé un tournoi au profit de cette grande cause et nous a reversé un chèque de 200 €.
Enfin, l'école élémentaire s'est mobilisée et a reversé 352.65 euros.

Au total, en plus des dons, nous reversons la généreuse somme de

2 452.65 euros à l'AFM.

Je remercie très vivement toutes ces personnes qui, malgré la situation, se sont mobilisées.

Catherine Hersent,
Présidente du Téléthon.

LA MINUTE FAUNE FLORE

Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des Pays de l'Oise

• Janvier 2021 •

Insectes en hiver

Que deviennent les insectes en hiver ?

La croissance des insectes passe par plusieurs stades. Même si certains insectes gardent une activité quasi normale en hiver, il existe trois moyens pour eux de passer l'hiver sous une de ces formes, selon les espèces :

- **Ils migrent !** Les voyages plus ou moins longs vers des lieux moins hostiles existent aussi chez certains insectes comme le papillon monarque qui n'a pas peur de parcourir des milliers de kilomètres.
- **Ils se reproduisent, puis meurent !** Crickets, sauterelles, mantes religieuses, ou certains papillons pondent des œufs en lieux sûrs et meurent avant l'hiver. Les larves ne sortiront qu'aux premiers beaux jours.
- **Ils hibernent à l'abri !** Les abeilles restent sur place dans la ruche se groupant pour diffuser de la chaleur et maintenir une température constante. Tandis que certains insectes entrent en diapause, c'est à dire qu'ils cessent totalement leur activité et leur métabolisme est ralentit quasi en totalité ; ils restent cachés bien à l'abri sous un tas de feuilles, sous les écorces des troncs d'arbres ou dans une cave, lieu de

prédilection des carabes, staphylins et moustiques. Les greniers, abris de jardins et garages sont souvent investis par les chrysopes, les coccinelles et certains papillons. Les fourmis, quant à elles, ralentissent simplement leur activité mais n'hibernent pas au sens strict du terme.

Soyez patient, vous retrouverez bientôt toutes ces petites bêtes dans votre jardin !
Pour en savoir plus : http://www.hameaudesherissons.fr/

• Février 2021 •

La Corneille noire : la connaissez-vous vraiment ?

Il est fréquent d'observer des oiseaux noirs en groupes en ville, dans les parcs ou perchés sur les immeubles, qu'on appelle souvent à tort des corbeaux. En réalité, les corbeaux se font rares en ville et la plupart du temps nous avons affaire à des corneilles !

Comment différencier une Corneille noire d'un Corbeau freux ? Les deux espèces sont très similaires. Elles possèdent toutes deux un long bec pointu, mais, contrairement à la Corneille, le Corbeau freux n'a pas de plumes à la base du bec : on voit nettement une zone nue gris clair autour du bec, alors que chez la Corneille noire cette zone est recouverte de plumes noires. Le bec de la Corneille noire est arqué, alors que celui du Corbeau freux est nettement plus droit et pointu. De plus, le plumage de la Corneille a des reflets bleus-verts, alors que celui du Corbeau a des reflets violets.

Un oiseau intelligent ! Tout comme les autres Corvidés, la Corneille noire possède des capacités cognitives particulièrement développées : elle possède à peu près autant de neurones qu'un petit singe, soit deux à quatre fois plus qu'un mammifère non primate de taille semblable. Sa mémoire lui permet de se remémorer ses caches de nourriture ou encore de reconnaître des êtres humains.

Pourquoi est-ce une « mal-aimée » ? En France, la Corneille est classée « nuisible » à cause de sa prédation dirigée vers les élevages de volailles et de gibiers à plumes. Pourtant, elle ne fait que jouer le rôle que la nature lui a attribué. Aujourd'hui, le problème réside dans le fait qu'elle a très peu d'ennemis pour limiter sa population. Seul l'Autour des palombes est susceptible de le faire, mais ce rapace est peu commun et très localisé. La prédation de la Corneille dans une nature en équilibre est très certainement supportable.

Pour plus d'informations *: https://www.oiseaux.net/oiseaux/corneille.noire.html*

CPIE des Pays de l'Oise - 6/8 rue des Jardiniers - 60300 SENLIS
- Tél. : 03 44 31 32 64 - contact@cpie60.fr

CPIE : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des Pays de l'Oise

"UN CARRÉ POUR LA BIODIVERSITÉ"

UN CARRÉ POUR LA BIODIVERSITÉ

CPIE LOIRE OCÉANE

Un moyen simple pour accueillir et nourrir les insectes est de consacrer une petite parcelle à la nature sauvage en laissant l'herbe et les fleurs pousser sans intervention. Ces espaces sauvages accueillent une flore dont les pollinisateurs raffolent particulièrement.

"Un carré pour la biodiversité" est une opération de science participative développée par les CPIE proposant aux habitants de laisser un carré (ou plus) de végétation spontanée sans entretien pendant toute une saison et d'observer la faune notamment les insectes, que l'on peut y découvrir grâce à des protocoles simples.

Comment ça marche ?

1 Je délimite mon carré

· Choisissez un emplacement bien exposé et facilement accessible pour vos observations. Un carré exposé plein Nord ou enclavé sous un sapin ne favorisera pas le développement de la faune et de la flore.

· A l'aide de piquets, délimitez un carré d'au moins 1m². Mais vous pouvez imaginer la forme et choisir la taille selon vos envies et possibilités.

Astuce : pour donner un petit coup de pouce aux semences sauvages, vous pouvez griffer légèrement la surface de la terre.

2 Je laisse faire la nature !

Laissez la nature s'exprimer et travailler pour vous ! L'entretien c'est la non-intervention. Oui, c'est difficile de ne pas intervenir, mais vous verrez les fleurs sauvages et les insectes profiter de ce nouvel espace de libre expression !

Pour cela, quelques principes simples :

· Ne **pas arroser,**

· Ne **pas utiliser de pesticides ou d'engrais,**

· Ne **pas semer de graines** type "prairie fleurie",

· Ne **pas faucher ou tondre avant le 31 août.** Faucher en septembre quand toute la faune et la flore du carré a eu le temps de terminer son cycle de reproduction.

· **Ramasser la végétation** après la fauche ou la tonte de mon carré.

3 J'observe

Au bout de quelques semaines, vous verrez les premières plantes apparaître, ce qui annoncera l'arrivée de vos premiers hôtes.

Vous pourrez commencer vos premières abservations de papillons, abeilles, bourdons, syrphes, coccinelles, fourmis, araignées ...

4 Je prépare mon carré pour l'hiver

Une fois l'été terminé, les habitants de votre carré s'en vont trouver refuge dans des endroits plus adaptés aux conditions hivernales (hôtel à insectes, mur, tas de branches). C'est le moment de ressortir votre tondeuse ! L'idéal est de laisser quelques centimètres, environ 5cm, cela favorisera la repousse pour l'année d'après, votre carré sera encore plus beau.

Une opération créée et pilotée par la CPIE Périgord-Limousin.

Partagez vos observations

Sur le groupe Facebook "Un carré pour la biodiversité"

Si vous possédez un compte Facebook, nous vous invitons à le rejoindre pour partager les photos de vos observations, poser vos questions, échanger avec les participants qui comme vous cultivent **"Un carré pour la biodiversité".**

Au sein d'un programme de sciences participatives

L'opération s'inscrit dans un programme de sciences participatives marquée **Observatoire Local de la Biodiversité®** par l'Union nationale des CPIE.

VIGIENATURE

Vous trouverez sur le site **Vigie-Nature** (www.vigienature.fr) des protocoles scientifiques simples établis par le **Muséum national d'Histoire Naturelle**. Vous pourrez y choisir un programme en fonction des espèces que vous souhaitez observer.

SPIPOLL

Par exemple : le *Suivi Photographique des Insectes Pollinisateurs* (SPIPOLL) (www.spipoll.org) qui a pour but d'obtenir des données récoltées sur l'ensemble de la France métropolitaine. Plus nous serons nombreux à participer, plus les scientifiques auront d'informations pour évaluer l'état de santé de ces populations.

Signez la charte !

Pour vous engager à ce que votre carré soit le plus accueillant possible pour cette nature "ordinaire" : pas d'apport d'engrais ou de pesticides, pas d'arrosage ou de semis et pas de fauche avant le 31 août.
La charte est disponible sur le **site internet du CPIE Loire Océane**, Merci de nous la retourner par mail à :

contact@cpie-loireoceane.com

Cela nous permettra de comptabiliser les "carrés pour la biodiversité" présents sur le territoire.

Le CPIE Loire Océane est là pour vous accompagner

Le CPIE Loire Océane propose à chaque habitant des conseils et astuces pour favoriser la biodiversité dans votre jardin.
Un accompagnement technique personnalisé est notamment possibles pour implanter un "carré pour la biodiversité", planter une haie champêtre ou créer/restaurer une mare.

N'hésitez pas à nous contacter !

LOIRE OCÉANE

Le CPIE Loire Océane · 2 rue Aristide Briand, 44350 Guérande · 02 40 45 35 96
contact@cpie-loireoceane.com · www.cpie-loireoceane.com

Ville de Guérande

CHARTE D'ENGAGEMENT
UN CARRÉ POUR LA BIODIVERSITÉ

Cochez les cases choisies pour chaque bloc, renseignez la superficie de votre Carré et vos coordonnées

RETOURNEZ-NOUS VOTRE CHARTE PAR MAIL OU COURRIER APRÈS L'AVOIR REMPLIE ET SIGNÉE

à l'adresse suivante : carrebiodiversite@cpie.fr
ou à celle de votre référent CPIE
(renseignée sur le site cpie.fr)

MES COORDONNÉES*

*Le CPIE est susceptible de vous contacter uniquement dans le cadre du programme « Un carré pour la biodiversité ».

Nom, prénom : .....

Adresse : .....

.....

Tél. : .....

Mail : .....@.....

Je souhaite m'abonner à la Newsletter de mon CPIE : ☐ oui ☐ non

Je possède un compte Facebook et serais intéressé-e pour faire partie de la communauté « Un Carré pour la Biodiversité » : ☐ oui ☐ non

Fait à .....le .....

Signature :

1 ☐ JE CRÉE MON CARRÉ

Pour cela, je m'engage à :

- ne pas faucher le Carré avant le 31 août
- ne jamais arroser le Carré
- ne jamais utiliser de pesticides sur le Carré
- ne pas semer de graines (type « prairies fleuries ») sur le Carré
- ramasser la végétation après la fauche

2 JE L'OBSERVE

Je m'informe et me forme au(x) programme(s) de sciences participatives proposés par mon CPIE, puis y participe en partageant au moins une fois dans l'année mes observations de la biodiversité

☐ Ca m'intéresse, je souhaite en savoir davantage

☐ Non, je ne me sens pas prêt(e) à contribuer aux sciences participatives pour le moment

... m²

3 JE LE VALORISE

☐ Je pense réaliser une ou plusieurs de ces actions

☐ Je préfère que mon engagement reste parfaitement confidentiel

- J'envoie une photo de mon Carré au CPIE
- J'expose les panneaux indiquant l'existence de mon Carré
- Je fais connaître mon action autour de moi

4 ☐ JE M'ENGAGE

Comme tous ceux qui ont signé et créé leur Carré pour la biodiversité, je m'engage à respecter cette charte durant au moins une saison complète

Observatoire Local de la Biodiversité CPIE

Auneuil Terre d'Avenir

© UNCPIE - Sur une idée originale du CPIE Périgord-Limousin